

## Réaction de Générations Futures sur le nouveau rapport parlementaire de l'OPECST

**Evaluation des pesticides : pour les parlementaires il y a de nombreuses améliorations à mener qui confirment les alertes lancées par les ONG, dont Générations Futures, sur les failles et carences du système d'évaluation / homologation !**

### Contexte.

Ce jeudi<sup>1</sup> doit être présenté le rapport de OPECST<sup>2</sup> portant sur *l'expertise des risques sanitaires et environnementaux en France et en Europe*, rapport qui avant même sa publication a fait grand bruit...Plus précisément ce sont les déclarations sur le glyphosate, sujet traité dans ce rapport, par l'un des rapporteurs, le sénateur UDI Pierre MÉDEVIELLE, qui ont déclenché de vives réactions<sup>3</sup>. Passez la consternation, le rétropédalage et le rappel à l'ordre du Vice-Président de l'Office, Monsieur Villani, notre association s'est penchée sur le contenu de ce rapport et vous propose son analyse<sup>4</sup>. Vous pourrez constater que les conclusions à tirer sont très éloignées des déclarations à l'emporte-pièce faites par M. Médevielle !

### Quel est l'objectif de ce rapport ?

Ce rapport dresse un état des lieux complet du fonctionnement de l'évaluation des risques en France et en Europe, en s'appuyant notamment sur les auditions de nombreux acteurs réalisées l'année passée. Générations Futures a pu d'ailleurs y exprimer son point de vue et tient à saluer en cela l'Office pour la pluralité des acteurs auditionnés.

Surtout les rapporteurs tentent d'analyser les faiblesses actuelles du système d'évaluation et d'apporter des réponses visant à son amélioration.

### Que nous disent les rapporteurs et quelle analyse font-ils de la situation ?

L'état des lieux propose d'éclairer les éléments positifs des dispositifs mais surtout les « biais » et « angles morts » du système actuel. Ainsi :

**Sur les études fournies par l'industries**, les rapporteurs notent que :

- ***les moyens de contrôle externe des études fournies par les firmes sont limités** : les agences d'évaluation peuvent demander des précisions, compléments, voire réclamer des investigations supplémentaires si nécessaire, mais n'ont pas la possibilité de contrôler les résultats bruts des essais et se fondent sur les résumés fournis par les industriels.*
- ***les études des firmes ne sont rendues publiques que dès lors que les firmes le veulent bien ce qui est rare***
- *la fourniture de données par les firmes ne paraît apporter de garanties suffisantes qu'à partir du moment où les agences procèdent à un contrôle approfondi*

<sup>1</sup> Du fait de fuites dans la presse ce mercredi nous communiquons notre analyse du rapport ce jour et sa mise [en ligne ce matin](#)

<sup>2</sup> Office Parlementaire des Choix Scientifiques et techniques

<sup>3</sup> <https://www.generations-futures.fr/actualites/medevielle-glyphosate/>

<sup>4</sup> Tous les éléments en italique sont issus du rapport

- **la fourniture des données de base devant figurer dans les dossiers d'évaluation des risques soumis aux Agences présente une absence de prise en compte par les firmes de l'ensemble des études académiques existantes**

⇒ Il est intéressant de noter que cette mainmise de l'industrie interroge les parlementaires et que trop souvent le manque de transparence sur les études fournies par ces dernières pose problème.

Sur les méthodes d'évaluation et l'expertise, les rapporteurs s'inquiètent de plusieurs « biais » et des « angles morts ». Ainsi, ils notent que :

- il peut y avoir **sous-évaluation des risques sanitaires et environnementaux** provenant **du poids des acteurs de l'industrie dans la définition des méthodes standardisées d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux.**
- *Sur la science réglementaire qui sert de soubassement à l'évaluation des risques par les agences, les rapporteurs s'inquiètent de : l'absence d'investigations poussées dans certains domaines, la mise à l'écart d'études académiques ne répondant pas aux standards de la science réglementaire, les retards dans l'adaptation des instruments d'évaluation et l'adoption de nouvelles méthodes ou l'apparition de risques jusqu'à présent peu pris en compte.*
- **Un autre problème réside dans l'existence de pans entiers d'ignorance, ou du moins de connaissances limitées, notamment dans le champ écotoxicologique.**
- **Un autre biais dans l'évaluation des risques liés aux pesticides par les agences tient au caractère segmenté de cette analyse :** la substance active est évaluée au niveau européen mais cette évaluation revêt un caractère largement théorique, car leurs effets dépendent des formulations précises utilisées par les industriels, qui ne font pas forcément l'objet d'une analyse aussi poussée que celle concernant les substances actives.
- **Les évaluations réglementaires sont encore loin d'intégrer la notion d'exposition croisée ou combinée.** Le cadre réglementaire ne constitue pas en soi un obstacle à l'évaluation combinée des risques mais cette approche est aujourd'hui surtout limitée par l'absence de méthodes standardisées
- **L'évaluation des produits formulés sur le long terme reste un horizon flou de l'évaluation des risques**
- **Un autre biais de l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux est celui du temps long nécessaire à l'intégration du dernier état de la science dans les mécanismes officiels d'évaluation.** Concrètement, des tests plus sensibles ou des méthodes nouvelles d'identification de dangers ou de quantification des expositions ne pourront être pris en compte dans les évaluations réglementaires que si les lignes directrices de l'OCDE sont mises à jour pour intégrer ces innovations.

⇒ On retrouve ici les nombreuses critiques que nos ONG formulent sur le système actuel depuis de nombreuses années ! Pas d'évaluation correcte de la formulation des produits, par d'évaluation sur les effets cocktails, certains aspects sont totalement ignorés lors des évaluations etc.

Sur le processus décisionnaire et de contrôle, les rapporteurs soulignent que :

- **Il est aussi reproché de manière récurrente aux gestionnaires de risques de mal appliquer la réglementation, et d'avoir une trop grande bienveillance pour les industriels.** Ce biais de bienveillance dans les décisions réglementaires trouve des illustrations dans plusieurs réglementations européennes dont celle sur les pesticides : Absence de définition des

coformulants, tendance à prolonger les autorisations de substances actives au-delà de leurs durées de validité, recours aux données confirmatives. Mais aussi celle encadrant l'ensemble des substances chimiques (REACH) observé lors des contrôles de conformité (32% des cas montre qu'il existe des non-conformités par rapport aux exigences réglementaires !)

⇒ Nous sommes là au cœur du problème avec une mauvaise application de la réglementation trop souvent dévoyée ! Ce point est régulièrement pointé du doigt par nos ONG dans nos divers rapports !

**Concernant le rôle des firmes**, les rapporteurs pointent principalement :

- **la mise en évidence de pratiques contestables, désormais bien documentées**, notamment celles relatives à la « *fabrique du doute* », voire « *la fabrique de l'ignorance* ».
- **le manque de transparence des pratiques des entreprises**. Le secret des affaires étant ainsi invoqué pour empêcher la divulgation de la totalité des informations figurant dans les dossiers d'évaluation déposés auprès des agences.

⇒ Ici aussi la mise en exergue des pratiques des firmes très souvent décriées par nos ONG et pointées du doigt par des journalistes ne fait que confirmer ce que nous disons depuis trop longtemps.

Plus généralement, les rapporteurs interrogent la défiance du public vis-à-vis des scientifiques et vis-à-vis des décideurs publics, mettant en cause les compétences et l'indépendance de certains.

## Aux vues de cette état des lieux quelles propositions font-ils ?

Forts de ces constats de « biais », « d'angles morts », les rapporteurs font des propositions dont certaines sont indispensables et d'autres amendables :

Les rapporteurs proposent :

### **de renforcer les capacités d'évaluation des risques réglementés par les agences notamment :**

- *en leur permettant de faire des études*, certes mais qui devront être financées par les industriels (alimentées par un fonds dédié)
- *En mettant en commun dans des systèmes d'information partagés les études et données disponibles sur l'ensemble des produits réglementés*. Très bien mais en donnant aussi accès à ses données à des acteurs externes aux Agences
- *en développant des outils de compréhension des risques cumulés*. C'est en effet indispensable et cela fait des années que nos ONG alertent sur cette problématique des cocktails.
- *Développant les méthodes alternatives à l'expérimentation animale pour l'identification des risques sanitaires et environnementaux*.
- *Encourageant la mise à jour régulière des lignes directrices pour ne pas retarder l'adoption de nouvelles méthodes et de tests sensibles et fiables*.
- *Développant les instruments de surveillance en situation réelle des effets des produits réglementés : vigilances, biosurveillance, études épidémiologiques*. Notre association salue cette proposition et suggère que ces données soient accessibles au public. De même, on constate sur le terrain, notamment pour ce qui est de la phytopharmacovigilance des difficultés pour le grand public de faire remonter des informations qu'il n'arrive pas à obtenir (notamment les noms des produits auxquels il aura pu être exposé).

### **D' Améliorer la transparence des travaux d'évaluation**

- *Mettre à disposition du public l'intégralité des données figurant dans les dossiers soumis aux agences d'évaluation, afin de permettre une contre-expertise citoyenne.* Nous ne pouvons que saluer cette proposition !
- *Faire la transparence sur les liens d'intérêt et contrôler les liens d'intérêt déclarés dans le cadre d'obligations déontologiques fortes pesant sur les personnels et experts des agences.* Idem, nous saluons cette proposition.

### **Conforter les agences dans leur rôle d'expertise des risques**

- *Renforcer l'attractivité pour les scientifiques de la participation aux travaux d'expertise menés par les agences.* Cela a déjà pu être le cas dans bien des domaines et a donné des résultats très intéressants.
- *Structurer le dialogue entre organes d'évaluation, pour éviter les divergences d'appréciation sur les risques qui perturbent la prise de décision.* Sur ce point, qu'il y ait divergence est intéressant pour alimenter le débat mais il faudra il est sûr rendre plus claire la prise de décision finale.
- *Donner aux agences des compétences étendues pour l'identification des risques émergents.* Cela signifiera inmanquablement plus de moyens humains et financiers mais cette proposition est indispensable.

### **Rendre l'évaluation des risques accessible et compréhensible**

- *Mieux structurer le débat public sur les risques, en amont des prises de décision.*
- *Expliquer et clarifier les résultats des évaluations de risques effectuées par les agences*

Sur ces deux derniers, si ces propositions devaient aboutir, nous serions très exigeants sur la manière dont les informations seraient traduites et diffusées.

« *Générations Futures se félicite de lire un rapport qui reprend nombre des critiques faites par notre association sur l'évaluation<sup>5</sup> ainsi que de nombreuses propositions de réformes du système que nous n'avons eu de cesse de proposer depuis des années. S'il n'est pas parfait ce rapport contient de nombreuses avancées. Nous attendons maintenant que le gouvernement s'empare fortement du sujet pour faire sa part dans le cadre de ses compétences et agir au niveau européen pour que le système se réforme vite et fortement.* » déclare François Veillerette, directeur de Générations Futures « *Au niveau politique, nous appelons également les candidats aux prochaines élections européennes à se prononcer clairement pour cette réforme, dans le sens proposé par ce rapport* ». conclut-il.

### **Contact**

François Veillerette, Directeur & porte-parole de Générations Futures / francois@generations-futures.fr Tel: (+33)(0)6 81 64 65 58  
 Nadine Laverjat Coordinatrice de Générations Futures/campagne victimes des pesticides / nadine@generations-futures.fr / Tél. : (+33)(0)068756275'

<sup>5</sup> Voir nos rapports <https://www.generations-futures.fr/publications/thematique/donnees-institutionnelles-reglementaire-et-legislatives/>